



SciencesPo
Rennes

Conseil d'administration Séance du 30 mai 2011

Présents :

M. Marcel MORABITO, *Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil,*
Mme M.-Pierre ROUGER *représentant Jean-Yves Le DRIAN, Président du Conseil Régional de Bretagne*

M. Pablo DIAZ, *Maire de Conférences, Directeur des Etudes,*
Mme Audrey LEBBOIS, *Maire de Conférences,*
Mme Dominique MALIESKY, *Maire de Conférences, Directrices des Relations Internationales,*
Mme Claire GAUZENTE, *Professeur des Universités,*

M. Sébastien CHABLE, *élève de l'IEP,*
M. Gurval GUGUEN, *élève de l'IEP,*
M. Adrien LEHMAN, *élève de l'IEP,*
Melle Esther LEICK, *élève de l'IEP,*
M. Pierre ROSMORDUC, *élève de l'IEP,*
M. Mehdi ZAAF, *élève de l'IEP,*
Melle Alejandra DIAZ, *élève de l'IEP,*
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels.*

Représentés :

M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA,*
M. Guy CATHELINEAU, *Président de l'Université de Rennes I*
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*
M. Guillaume COUVREUR, *élève de l'IEP,*
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française,*
Melle Margot GODART, *élève de l'IEP,*
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités,*
M. Marcel ROGEMONT *représentant Jean Louis TOURENNE, Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine,*
Mme Catherine VAN DER REST, *Professeur agrégée,*
M. François VERDIER, *Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique,*
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOLIA EAU*

Excusés :

M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE,*

Excusés :

M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE,*
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités, Directeur du Développement,*
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités,*
M. Jean-François POLO, *Maire de Conférences,*
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités, (arrivé à 18h50)*

Assistait à ce Conseil

Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP,*

M. MORABITO ouvre la séance à 17H00 en donnant lecture des procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
M.ROGEMONT	M. DIAZ
M.VICTORIA	M.DIAZ
M. CASANOVA	Mme ROUGET
M.RICHARD	Mme MALIESKY
Mme VAN DER REST	Mme MALIESKY
M. CASANOVA	M. DEVEVEY
Mme GAUZENTE	M. HONORE
M. BOUCAUD	M. MORABITO
M. VERDIER	M. MORABITO
M. CATHELINEAU	M. ALIS
M. DEVEVEY	Mme LEBOIS
M. COUVREUR	M. ROSMORDUC
Mlle GODART	M. GUIGUEN

I- INFORMATIONS DE LA DIRECTION

■ M. LE FLOCH fait part de sa satisfaction sur le déroulement de la Cérémonie des 20 ans de l'Institut organisée le 28 mai. Cette journée extrêmement importante a notamment permis des échanges fructueux avec les membres fondateurs de l'IEP qu'ils soient personnels enseignants ou administratifs et les anciens étudiants. Il souligne également l'émouvant hommage qui a été rendu à Michel Denis notamment grâce à la projection offerte par Antoine Marette. Il remercie particulièrement Monique Ruault et Marion Miquel pour l'organisation de ces festivités.

M. MORABITO ajoute que cette journée était parfaite et se dit encore très ému par les témoignages rendus.

■ M. LE FLOCH aborde l'état d'avancement sur le projet de développement et notamment la situation avec Nantes. Pour rappel, un protocole d'accord avec l'université de Nantes avait été signé laissant une certaine incertitude sur la date d'ouverture d'une antenne. La direction s'était donné jusqu'au mois de mars dernier pour étudier les modalités pratiques d'une ouverture pour le mois de septembre 2011. Depuis par un courrier conjoint du Président de l'Université de Nantes, du Président de Nantes-Métropole et du Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, ces institutions se sont déclarées intéressées, mais sur les bases d'un projet de cursus complet en 5 ans avec deux filières : une filière internationale et une seconde filière à définir. Le projet d'une filière portant sur les industries créatives à Nantes est donc abandonné. Dans ces conditions, il n'y aura pas d'ouverture d'une antenne à la prochaine rentrée. Aussi avant de donner une réponse à ses interlocuteurs, M. LE FLOCH souhaite recueillir l'avis des administrateurs.

M DIAZ précise que le courrier a été transmis aux collectivités locales afin d'avoir une position commune et qu'une rencontre avec M DELAVEREAU a également eu lieu.

M LE FLOCH insiste sur le fait que la Direction a joué le jeu de la transparence par rapport aux Collectivités Locales et que le Maire de Rennes leur a demandé si cette

filière « industries créatives » ne pouvait pas être ouverte à Rennes : un partenariat avec l'Université de Rennes 2, l'Ecole des Beaux-Arts, l'Ecole Normale Supérieure et l'Université de Rennes 2 pourrait être envisagé. Il s'agira également d'étudier la possibilité d'obtenir des mètres-carrés et des moyens financiers de la part de la ville.

Une réunion a également eu lieu avec le Préfet de Région, qui soutient la stratégie de l'établissement tout en soulignant la complexité de la situation en ce qui concerne le cas nantais.

Selon le Directeur, on revient donc un an en arrière. Devant cette situation politiquement complexe, il souligne qu'il ne se fera que le représentant du Conseil d'Administration.

M MORABITO estime que la création d'un cursus en 5 ans serait la porte ouverte à la création d'un IEP autonome, voie sur laquelle on ne peut s'engager.

M CHABLE demande si la signature du protocole d'accord aura des effets juridiques liant les parties signataires.

M MORABITO répond que ce protocole n'est qu'un texte de principe, et que se posera seulement le problème de la crédibilité de la personne qui a signé ce protocole.

M ALIS trouve intéressant de rapprocher cette nouvelle donne du rapport de l'AERES, soulignant l'importance des liens à tisser avec l'Université de Rennes 1 au travers d'une politique de site. Il est d'avis à renforcer et stabiliser l'existant avant de développer des projets extérieurs.

M MORABITO répond qu'effectivement il ne s'agit pas de rater les opportunités sur place, mais il y a également nécessité de développer des partenariats à l'extérieur et le projet à CAEN est déjà bien avancé.

M. LE FLOCH ajoute que le point d'ancrage restera Rennes, et que la politique de site est bien entendu un élément important. Cependant, devant la question de notre incapacité à développer des moyens humains et financiers supplémentaires, notre stratégie de développement sur des projets extérieurs sera une base solide à partir de laquelle nous pourrions obtenir des moyens supplémentaires lors de la négociation du prochain contrat.

Sur le projet de CAEN, l'aspect financier ne devrait pas être problématique, restera le problème de gestion des ressources humaines.

M GUIGUEN se dit d'accord avec ces principes mais souhaite que la direction ne persévère pas en cas de non-coopération de l'université nantaise et souligne qu'il pourrait être judicieux de se tourner vers les grandes écoles du site nantais.

M LE FLOCH revient sur l'accord signé entre Audencia et l'IEP de Lille en soulignant que cet accord ne change pas les données, mais lui semble être un simple effet de communication concernant un échange de 5 étudiants. De tels accords sont relativement faciles à mettre en place et pourront ponctuellement être envisagés (avec Centrale, Mines par exemple), mais il souhaite que l'IEP reste dans une logique de territoire avec une offre de qualité sur des filières non concurrentielles.

M CHABLE se demande si la signature du protocole d'accord ne va pas être contraignante pour l'établissement lors de la négociation budgétaire avec le ministère.

M LE FLOCH répond que le Ministère est conscient des difficultés de coordination entre les deux régions. Notre stratégie n'est d'ailleurs pas exclusivement liée à Nantes. Le maire de Rennes lui ayant suggéré de renforcer nos liens avec Brest. Le directeur trouvait un sens à aller se développer sur des régions limitrophes, mais s'il apparaît qu'aucune ouverture n'est possible avec Nantes, les négociations seront rompues.

M DIAZ évoque la rencontre de la Direction accompagnée de M ROGEMONT qui a eu lieu à l'Assemblée Générale avec le Maire de Nantes. M AYRAULT était apparu très enthousiaste.

Mme LEBOIS insiste sur le fait qu'il ne faudrait pas encore perdre une année.

M CHABLE demande si le projet caennais avance.

M LE FLOCH précise que les dernières rencontres ont eu lieu en février, il n'y a pas eu d'avancée concrète depuis. Le comité de pilotage devrait se mettre en place à la rentrée prochaine et, si le conseil d'administration donne son accord, l'antenne pourrait ouvrir en septembre 2012.

M ROSMORDUC se propose pour participer en tant que représentant des étudiants à ce comité de pilotage.

M MORABITO souhaite passer au point suivant et suggère qu'un point plus complet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

■ M LE FLOCH présente le rapport provisoire d'expertise de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Il estime que les points forts et points faibles listés dans le rapport sont pertinents mais qu'une visite de deux jours ne permet pas d'avoir une vision exhaustive du fonctionnement d'un établissement.

Sur les points faibles retenus par l'agence : il n'y a pas réellement de surprise. L'absence de procédure d'évaluation et de démarche qualité, les carences en matières de contrôle de gestion et d'outils de pilotage avaient été mis en évidence dans le rapport d'auto-évaluation élaboré par l'établissement.

Les points forts évoqués sont: la vie étudiante, la politique de démocratisation, la qualité de la formation.

Quant à l'équipe de recherche du CRAPE elle a également bénéficié d'une excellente évaluation.

M DIAZ ajoute qu'à la lecture attentive des rapports de Lyon et de Lille nous bénéficions d'un très bon rapport, qui lui semble assez réaliste. Il s'agit maintenant d'en tirer les éléments bénéfiques.

M CHABLE souhaite attirer l'attention des administrateurs sur trois points fondamentaux au niveau pédagogique:

- 1/ Avoir une réflexion pédagogique globale sur les compétences à acquérir sur le cursus – développer les questions méthodologiques pour les 1^{ère} et 2^{ème} année ainsi que l'interdisciplinarité des années 1 à 4.
- 2/ Mettre en place une véritable évaluation articulée autour des commissions pédagogiques.
- 3/ Avoir une réflexion sur l'information interne : développer l'information sur les choix des cours optionnels.

Le Directeur répond que le problème de l'interdisciplinarité n'est pas simple : il est à étudier avec chaque enseignant. S'agissant des questions méthodologiques, il indique que c'est un gros chantier nécessitant réflexion et la mise en place de nouvelles maquettes. De plus, pour l'évaluation des enseignements, une réflexion est déjà engagée avec les enseignants et devrait aboutir. Enfin, concernant l'exigence d'une meilleure information, un dispositif plus adapté sera mis en place.

Mme ROUGER note que le rapport de l'AERES souligne l'importance de l'apprentissage qui paraît un point faible de l'IEP.

M ALIS relève trois points forts :

- 1/ La dimension internationale de l'IEP
 - 2/ Le potentiel de la Recherche (CRAPE bien classé et bien intégré dans un réseau)
 - 3/ La réussite de son passage au LMD (cursus passé de 3 à 5 ans sans difficulté).
- Il souligne l'importance d'une politique de site à confirmer afin d'assurer une meilleure visibilité. Cette dynamique commune lui semble être garante du rayonnement de Rennes et doit être poursuivie.

M LEHMAN indique que la formation des élus étudiants et responsables associatifs qui avait été prévue n'a pas eu lieu. Il s'interroge finalement sur son intérêt. Il souhaite également savoir ce que l'AERES entend par «valorisation de l'engagement étudiant» et évoque enfin un soutien financier insuffisant des associations étudiantes.

M LE FLOCH répond que, si la situation financière de l'établissement est tendue en 2011, cela est pour partie lié au succès de la politique de démocratisation mise en œuvre. Il pense que le développement de la collecte d'apprentissage ainsi que celui de la formation continue pourront pallier partiellement les insuffisances constatées. Si une amélioration est constatée, les subventions étudiantes pourront être abondées.

M DIAZ précise que la valorisation de l'engagement étudiant apparaît notamment au travers du module partenariat. Par ailleurs, il souligne le rôle de la commission permanente de la vie étudiante qui peut être saisie par les étudiants. Cette dernière répartit les fonds équitablement. Il rappelle l'importance d'une présentation de budget prévisionnel équilibré afin d'obtenir un soutien de l'établissement.

M GUIGUEN demande à ce que la formation des représentants associatifs soit enfin assurée. Il souligne qu'une formation des étudiants aux enjeux du CA a été effectuée par SPRI en amphithéâtre. C'est là la marque d'un investissement étudiant fort, dont peu d'établissements du réseau peuvent se prévaloir mais qui n'a pas été relevée par l'AERES. Enfin, il rappelle qu'il avait été proposé l'obtention de crédits ECTS aux responsables associatifs, justifiés par l'investissement personnel lourd que cela suppose (Junior Entreprise par exemple).

M LE FLOCH s'engage à ce que la formation des représentants associatifs ait lieu à la rentrée.

M MORABITO souhaite faire part de ses impressions sur ce rapport de l'AERES. Ce dernier lui semble être un bon rapport et il rejoint les remarques et observations de la Direction et de M ALIS. Pour ce qui est de la vie associative, il est d'accord avec les propos de M CHABLE.

- Sur l'information, il pourrait être bon de connecter le Conseil d'Administration à la vie de l'établissement en invitant la responsable de la communication au Conseil par exemple.
- L'établissement doit définir son projet politique global. Un des leviers les plus marquants dont dispose l'établissement est sa politique de recrutement.
- Il faut que l'établissement assure en permanence l'interdisciplinarité : il faut décloisonner. L'interdisciplinarité doit pouvoir s'exprimer au travers de la recherche, des enseignements, des séminaires...
- L'évaluation des enseignements est toujours délicate et douloureuse, mais est elle indispensable : elle permet de se positionner et de s'améliorer. L'établissement n'a pas à se positionner sur la légitimité ou non d'une évaluation des enseignements, mais sur le contenu de celle-ci.

M DIAZ rappelle qu'une réflexion en ce sens est déjà lancée en concertation avec les enseignants et a abouti à l'élaboration d'une charte de l'évaluation. M JAUME travaille actuellement à la mise en ligne de ces questionnaires.

Mme LEBLOIS demande ce qui sera fait des résultats.

M MORABITO répond que c'est le directeur et l'enseignant concerné qui en sont les seuls destinataires. Cela implique un dialogue entre le Directeur et l'enseignant. Définir un projet pédagogique, c'est aussi accepter la règle de l'évaluation. Il souhaite que ce dossier avance désormais rapidement.

M GUIGUEN approuve les propos de M MORABITO.

- M LE FLOCH présente la convention cadre de coopération entre l'IEP l'université de Rennes 1 et Télécom Bretagne dans le cadre du master « Politique Européenne » en précisant que des élèves de Telecom pourront préparer ce master en échange d'un soutien logistique.

II- FINANCES

M LE FLOCH présente la proposition de Décision Budgétaire Modificative (DBM) aux administrateurs pour un montant total de 207 121€, financée en totalité par prélèvement sur fonds de roulement.

Elle est répartie sur les deux sections. En fonctionnement, les crédits supplémentaires demandés sont principalement liés à l'organisation des 20 ans de l'IEP (39 310€), la communication (12 600€) le versement de dommages et intérêt suite à un contentieux (22 201€). Les dépenses supplémentaires en personnels s'élèvent à 26 800€ (renfort de personnel au service comptabilité et à la bibliothèque).

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses couvrent principalement le système d'antivol de la bibliothèque (40 000€) et des dépenses d'équipements et de matériels informatiques et de câblage (60 500€).

M LE FLOCH explique que le contentieux concerne un ancien élève de l'IEP qui a porté la décision de redoublement à son encontre devant le tribunal administratif.

Mme ROUGER déplore un tel usage de l'argent public.

M GUIGUEN estime qu'il est plus scandaleux encore de faire redoubler un étudiant qui ne le devait pas.

M CHABLE demande des précisions sur les dépenses de communication concernant les 20 ans.

M LEHMAN demande à quelle hauteur de financement les invités ont-ils participés aux festivités.

M LE FLOCH répond qu'un point sera fait lorsque l'ensemble des recettes auront été encaissées.

Mme MERCIER distribue et présente aux administrateurs un tableau récapitulatif concernant le fond de roulement qui s'élève désormais à 370 000€ suite à la DBM.

Mme ROUGER demande combien de jours de fonctionnement cela représente.

M LE FLOCH estime que cela représente environ 4 mois de fonctionnement.

☞ *La DBM est adoptée à l'unanimité*

III- PEDAGOGIE

- *Vote sur les maquettes*

M DIAZ précise que les modifications apportées sont mineures.

En 1^{re} année, la maquette reste la même à l'exception d'une inversion des cours de micro et macro économie.

En 2^{ème} année, le cours assuré par Mme OBREGON devient « Politique et Cinéma en Amérique Latine » et le cours « d'information comptable » de la section EcoFi disparaît.

En 4^{ème} année, un nouveau séminaire dirigé par M OLLIVRO est créé. Quelques petites modifications de dénominations de séminaires sont opérées. Suite au départ de M DEMILLY, ce sont Mme LEBOS et M DESMOULIN qui dirigeront le séminaire « carrière publiques et judiciaires». Enfin le cours de « sociologie du journalisme » passe au 1^{er} semestre.

M ROSMORDUC souhaite savoir si un enseignant d'italien est bien prévu pour la rentrée et si de nouvelles LV3 pourront être enseignées.

M DIAZ répond que pour l'italien Mme DI PALLLO a été contactée, et qu'il n'y aura pas d'autres LV3 que celles déjà existantes.

M GUIGUEN demande si le projet de séminaire « développement durable » verra le jour et ne comprend pas que le cours « d'Institutions Européennes » soit toujours après le cours de « Droit de l'Union Européenne ».

M DIAZ précise que M DESMOULIN prenant la responsabilité du séminaire auparavant dirigé par M DEMILLY, il lui est difficile de mener les deux de front, mais que le projet n'est

pas abandonné pour autant. Quant au 2^{ème} point, la difficulté tient au manque d'enseignants. Cela devrait être résolu l'année prochaine avec l'arrivée du nouveau professeur de droit.

↳ *Les maquettes sont adoptées à l'unanimité.*

- *Vote sur le règlement d'examen de 3ème année*

Mme MALIESKY apporte quelques précisions sur les changements opérés:

Le classement des destinations universitaires est désormais établi sur deux notes du tronc commun et non plus une seule, la lettre de motivation n'est plus exigée pour les continents hors Europe, enfin, il faut désormais valider non plus 180h mais 160h par semestre hors continent européen .

M LE FLOCH souhaite que soient également précisées dans ce règlement les modalités d'évaluation des stages d'apprentissage.

M CHABLE souhaite qu'une double correction des rapports de stage soit prévue systématiquement.

M DIAZ répond que cela est matériellement trop lourd à mettre en place.

M LE FLOCH souligne qu'en cas de problème une 2^{ème} correction peut toujours être demandée.

↳ Sous réserve des modifications demandées, le *règlement est adopté à l'unanimité moins une abstention.* (Arrivée d'un enseignant).

Le prochain conseil d'administration est fixé au 22 juin. La séance est levée à 19H00.